

Image not found or type unknown



Dans le cas de rachat des parts du bien immobilier

Par **Ally**, le **09/02/2011** à **17:20**

Bonjour,

Mon ancien conjoint me propose de racheter mes parts de notre bien immobilier. Dans le cas ou j'accepterais, je sais que je suis en droit de lui imposer un locataire si je ne désire pas le voir vivre dans notre maison. Est ce qu'il s'agit bien du droit de l'immobilier, quel est l'article concerné? Merci d'avance pour vos réponses

Par **Domil**, le **09/02/2011** à **19:50**

S'il rachète vos parts, il devient propriétaire du bien à 100%, vous n'avez plus aucun droit sur rien.